



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 008-20

Objet : RS - Approbation d'un bail de location de locaux situés rue Denis Therme au Châtelard pour l'hébergement de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie

• date de convocation le 24 janvier 2020

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune Emmanuel Andreon

Aillon-le-Vieux

Arith Pierre Gerard

Barberaz David Dubonnet

Barby Catherine Chappuis

Bassens Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux Josette Rémy

Chambéry Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoît Perrotton

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex Christiane Boisselon

La Ravoire Frédéric Bret - Marc Chauvin

La Thuile Dominique Pommat

Le Châtelard Pierre Hemar

Le Noyer Philippe Gamen

Les Déserts Michel André

Lescheraines

Montagnole Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen

Saint-Baldoph Christophe Richel

Saint-Cassin Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice Louis Caille

Sonnaz Daniel Rochemaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemet à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 008-20

objet **RS - Approbation d'un bail de location de locaux situés rue Denis Therme au Châtelard pour l'hébergement de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision du 8 février 2018, le Bureau a approuvé un bail de location de bureaux d'une superficie de 62 m², dans le bâtiment propriété de Grand Chambéry situé rue Denis Therme au Châtelard, au bénéfice de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Savoie (Trésorerie), pour un loyer de 6000 euros annuel auquel s'ajoutent des charges fixes forfaitaires s'élevant à 3 280 euros par an.

Le terme de ce bail est fixé au 31 janvier 2020.

Suite à une sollicitation de la DDFIP, il est proposé un renouvellement de ce bail pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 janvier 2023 avec un loyer fixe annuel de 6 250 €, auquel s'ajoutent des charges fixes forfaitaires s'élevant à 3 280 euros.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le bail avec l'Etat pour l'hébergement de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Savoie, relatif aux bureaux d'une superficie de 62 m² au sein du bâtiment situé rue Denis Therme au Châtelard,

Article 2 : **précise** que le montant des loyers s'élèvera à 6 250 euros par an, auquel s'ajouteront des charges fixes forfaitaires s'élevant à 3 280 euros par an,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer le bail correspondant ainsi que tout autre document à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 008-20

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un bail de location de locaux situés rue Denis
Therme au Châtelard pour l'hébergement de la Direction
départementale des finances publiques de la Savoie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 30 janvier 2020

Annexe(s) : projet bail Trésorerie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200130-lmc1H23019H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23019H1

Date de transmission en Préfecture : 07 février 2020

Date de réception en Préfecture : 07 février 2020

Période d'affichage : du au